

guère aux organisateurs. Tout de même, ils commandèrent le monument chez le marbrier. Ce devait être une colonne pyramidale d'un beau granit, d'environ huit pieds de hauteur. A la mi-octobre, la pièce était presque terminée. M. Demers écrit à Mgr Lartigue, à la date du 14 : " Ce monument sera une pyramide surmontée d'une croix. On y mettra cette inscription : Marcoux mort pour la défense des droits de la patrie : ou bien cette autre : Marcoux est mort ! Vive la patrie !.....M. Kelly, ayant eu vent du dessein de ces *patriotes*, me dit qu'il ne consentirait point à ce qu'on plaçât dans le cimetière de son église ce monument." La réponse de l'évêque ne fut pas longtemps attendue : " Je défends, dit-il, qu'on mette sur la pierre l'une ou l'autre inscription mentionnée, ou qu'il y soit fait aucune allusion aux causes politiques de la mort de Marcoux.....La seule que je trouve digne du lieu où repose son corps est celle-ci : Ci-gît Louis Marcoux, décédé.....novembre 1834 ; il mourut en chrétien et pardonna."

Devant cette persistance épiscopale à ne pas laisser profaner une terre bénite, les promoteurs du mouvement prétendu patriotique se ravisèrent, et tout rentra dans le silence pour le moment.

Mais comme la fête d'inauguration n'était que modifiée dans son programme et remise au commencement de l'été suivant, M. Demers en apprit indirectement quelques détails dans la première semaine de juin 1836. Le 8, il informa Mgr Lartigue des nouveaux projets : " Depuis le mois d'octobre, dit-il, je n'avais pas entendu parler du monument Marcoux. Comme on craint qu'il ne soit pas laissé debout à Sorel, il est question.....de le placer ailleurs ; et Saint-Denis sera choisi comme le lieu le plus central du comté. Il m'a été rapporté aujourd'hui que la cérémonie aurait lieu, le 23 courant, et qu'on commanderait un service ce jour-là pour M. Marcoux."

En effet, les prévisions de M. Demers se réalisèrent ;